COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 17 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt vingt quatre, le dix-sept du mois de février à dix heures se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, le Maire, dûment convoqués le 12 février 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Eugéna RITAINE, Luc AZELART, Roseline GUILBERT, Joseph CARLIER, Frédéric LELEU, Nelly MINET, Dorothée ANNEBICQUE, Michelle LEFEBVRE, Adrien DILLY, Etienne DILLY, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ.

Secrétaire de séance : RITAINE Eugéna

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°11/2024 : délibération pour l'élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7-1;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- **Election du Premier adjoint**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 4
-suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 7

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
22 MARS 2024

- Monsieur Luc AZELART : 10 voix

-Mme ANNEBICQUE Dorothée : 1 voix

M AZELART Luc ayant obtenu la majorité absolue est proclamée premier adjoint au maire.

- **Election du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

- Madame ANNEBICQUE Dorothée : 15 voix

Madame ANNEBICQUE Dorothée ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjoint au maire.

- Election du Troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
-suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

- Monsieur DILLY Adrien : 14 voix

Monsieur DILLY Adrien ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième adjoint au maire.

- Election du Quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

- Monsieur LELEU Frédéric : 15 voix

Monsieur LELEU Frédéric ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 17/02/2024
et publication le 1/03/2024

Dohem, le 17/02/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

MAIRIE DE DOHEM 62380

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
22 MARS 2024